

Le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté municipal N°2024-09-AR-1385 en date du 17/09/2024, règlementant la circulation et le stationnement, Cours Jonville et Place du Général de Gaulle, pendant les travaux d'aménagement de voirie,

VU l'organisation par la Ville de Granville d'une parade lumineuse dans le cadre des festivités de Noël 2024, le dimanche 22 décembre 2024 à partir de 18h00 pour une durée d'1h30 environ,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer l'organisation de cette manifestation, et qu'il importe de prendre toutes mesures d'ordre et de sécurité publique, selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 Dans le cadre des **FESTIVITES DE NOËL 2024**, la Ville de Granville organise « **la parade lumineuse ABYSSES de la compagnie Remue-Ménage** », **le dimanche 22 décembre 2024 à 18h00 pour une durée d'1h30**, la circulation et le stationnement seront temporairement modifiés dans les conditions définies ci-après.

ARTICLE 2 **Le dimanche 22 décembre 2024**, le cortège de la parade empruntera le circuit suivant **au départ du Rond-Point du Calvaire vers 18h00** puis Avenue du Maréchal Leclerc, Rue Couraye, Rue Paul Poirier, Rue Georges Clémenceau pour une arrivée Place Maréchal Foch à 19h30.

ARTICLE 3 **CIRCULATION : La circulation sera interdite :**

A. A partir de 17h00 jusqu'à 18h30 environ (mise en place de la cavalcade lumineuse) :

- Avenue des Matignon (tronçon compris entre le Rond-Point Françoise Héritier et le Rond-Point du Calvaire).
- Gestion de la circulation par la Police Municipale Pluricommunale.
- Avenue Aristide Briand : débouché interdit sur le Rond-Point du Calvaire (véhicule anti-intrusion).

Gestion de la circulation par la Police Municipale Pluricommunale.

B. A partir de 17h00 jusqu'à 20h30 environ (suivant l'avancement de la Parade lumineuse) :

- Avenue du Maréchal Leclerc.
- Avenue de la Gare : débouché interdit sur l'Avenue du Maréchal Leclerc (véhicule anti-intrusion).
- Rue Couraye.

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

- Rue de la Fonderie : débouché interdit sur la Rue Couraye (véhicule anti-intrusion).
- Boulevard d'Hauteserve : débouché interdit sur la Rue Couraye (véhicule anti-intrusion).
- Rue du Commandant Yvon : débouché interdit sur la Rue Couraye (véhicule anti-intrusion).
- Cours Jonville : débouché interdit sur la Rue Paul Poirier (véhicule anti-intrusion).
- Rue Lecampion (tronçon compris entre la Rue Saintonge et la Rue Paul Poirier) : débouché interdit sur le Cours Jonville (véhicule anti-intrusion).
- Rue du Général Patton et Rue Ernest Lefrant : débouchés interdits sur le Cours Jonville.
- Place des Corsaires et Avenue de la Libération : débouchés interdits sur la Rue Georges Clémenceau.

ARTICLE 4 CIRCULATION : La circulation sera momentanément interrompue ou ralentie :

A partir de 19h30 :

- Rue Georges Clémenceau et la Place du Maréchal Foch (le temps du passage de la fin de la parade lumineuse pour le stationnement Promenade Auguste Bluysen).

Gestion de la circulation par la Police Municipale Pluricommunale

ARTICLE 5 CIRCULATION : La circulation s'effectuera en double sens de circulation pour les riverains :

A partir de 17h00 jusqu'à 20h30 environ (suivant l'avancement de la Parade lumineuse) :

- Rue Ernest Lefrant.

ARTICLE 6 LE STATIONNEMENT sera interdit et réservé :

A. De 09h00 à 00h00 (Espace de démontage et de stationnement des véhicules de la compagnie) :

- Promenade Auguste Bluysen et derrière le théâtre marin.

B. De 16h30 à 20h30 (sur une partie du circuit de la Parade lumineuse) :

- Rue Couraye (tronçon compris entre le Boulevard d'Hauteserve et la Rue Paul Poirier).
- Rue Paul Poirier.
- Rue du Docteur Letourneur sur les 10 places (tronçon compris entre la Rue Paul Poirier et la Rue Ernest Lefrant).

ARTICLE 7 DEVIATIONS

A partir de 17h00 jusqu'à 20h30 environ :

- Au Rond-Point Geneviève Gambillon (anciennement Rond-Point de la Gare) : Centre-Ville Fermé : accès Haute-Ville et Les Ports par Donville-Les Bains.
- Cours Jonville.
 - Déviation par : rue des Moulins et Général Patton (Direction Donville Les Bains)

ARTICLE 8 La signalisation de circulation et de stationnement interdit ainsi que les points de fermetures (véhicules, barrières et blocs béton) seront mises en place par les services de la Ville.

ARTICLE 9 L'autorisation est précaire et révoquant, sans indemnités, à la première réquisition du Maire de la commune.

ARTICLE 10 En cas de non-respect des prescriptions formulées sur cet arrêté ou en cas de circonstances exceptionnelles ou imprévisibles mettant en cause la sécurité des

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

installations et du public, celui-ci devient nul et non avenue et ne donne par conséquent plus aucun droit au permissionnaire.

ARTICLE 11 La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant, Chef de la Circonscription de Police, le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 26 NOVEMBRE 2024

ARRETE N°2024-11-AR-1763

DESTINATAIRE	NOMBRE	DATE
Affichage	1	
Police	@	
Pompiers	@	
Police Municipale Pluricommunale	@	
Catherine CHARTRIN	@	
Groupe Presse	@	
Service Communication	@	
Office du Tourisme	@	
Gilles MENARD	@	
Fany GARCION	@	
Nils HEDOUIN	@	
Isabelle ARTUR-MONNERON	@	
Marine LAPIE	@	
Valérie DOLOUE	@	
Françoise MARGUERITE-BARBEITO	@	
Guillaume VALLEE	@	
Pascal DRIEU	@	
Mickaël AUVRAY	@	
Services Techniques	@	
Sylvain CLEMENT	@	
L'Archipel Marc GOURREAU et Florence ROPARS	@	
Groupe Réunion des Services Ville	@	
Les Vitrines de Granville	@	
Service Mobilités NEVA	@	
Service GTM Déchetterie	@	
Transport NOMAD	@	
Transport Voyage LEMARE	@	
Groupement Les Taxis Granvillais		

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

SNCF

@

Le CASINO de Granville

@
@

Le centre de rééducation Le Normandy

@

Commerce le Tender Bar

@

Commerce Le Zébra 3

@
@

Commerce BENETTON

@

Commerce Eléonore Lingerie

@

Les Pompes Funèbres Générales

@

Banque Caisse d'Epargne

@

Commerce Frésil Marée

@

Commerce Scratch and Paillette

@

Commerce Ode à la chaussure

@

Commerce la Princesse du Largue

@

Commerce Le Crabe

@

Commerce La Monaco du Nord

@

Commerce Le Pirate

@

Commerce Le Subway

@

Banque BPO

@

Mairie de DONVILLE LES BAINS

@

@

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr